



Conseil Portuaire

Vendredi 25 Novembre 2022

Port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille vingt et deux, le Vendredi 25 Novembre à 14h00, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la salle de Cadran Solaire de Saint Denis d'Oléron, sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Maire.

Étaient présents :

Joseph HUOT, Maire,
Jean-Jacques OLIVIER, Adjoint, Délégué des affaires portuaires,
Rodolphe MOUCLIER, Responsable du Port,
Daniel DELIDAI, Jean PIVETEAU, Régis JOLLY, représentant les usagers du port,
Bernard BARBIER, représentant les associations,
Jean-François GARENNE, représentant les professionnels,
Alain BOSI, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie

Étaient excusés :

Jean-Jacques VIGNERON, Jean-Jacques ARTAUD représentant les associations,

Ordre du jour :

- 1. Bilan de la saison 2022**
- 2. Gestion des interdictions préfectorales**
- 3. Point sur les actions engagées**
- 4. Prévision de travaux en 2023**
- 5. Tarifs 2023**
- 6. Questions diverses**

Monsieur Barbier souhaiterait avoir le document préparatoire plus tôt afin de mieux se préparer au conseil portuaire.

Monsieur Olivier laisse la parole à Monsieur Mouclier afin de présenter le bilan des trois premiers trimestres de la saison 2022.

1. BILAN DE LA SAISON 2022

a. Contrats annuels au 01/10/2022

Catégorie A : - de 6m
Catégorie B : 6m à 6.49m
Catégorie C : 6.50m à 6.99m
Catégorie D : 7m à 7.49m
Catégorie E : 7.50m à 7.99m
Catégorie F : 8m à 8.49m
Catégorie G : 8.50m à 8.99m

Catégorie H : 9m à 9.49m
Catégorie I : 9.50m à 9.99m
Catégorie J : 10m à 10.99m
Catégorie K : 11m à 11.99m
Catégorie L : 12m à 12.99m
Catégorie M : 13m à 13.99m
Catégorie N : + de 14m

- **Répartitions des contrats annuels et contrats en suspensions par catégorie :**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque Annuel	87	114	119	67	40	46	42	23	20	32	11	8	2	5	616
Monocoque Suspension	1	7	4	1	1	2	3	/	2	1	2	/	1	/	25
Total Monocoque	88	121	123	68	41	48	45	23	22	33	13	8	3	5	641
Multicoque annuel	/	/	/	/	1	/	/	/	/	/	5	/	/	2	8
Multicoque Suspension	/	/	/	/	/	/	/	/	/	1	/	/	/	/	1
Total Multicoque	/	/	/	/	/	/	/	/	/	1	5	/	/	2	9

- **Répartitions des contrats résiliés par catégorie :**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	4	9	9	/	3	3	2	2	3	3	/	1	/	/	39
Multicoque	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	1	/	/	1
Total	4	9	9	/	3	3	2	2	3	3	/	2	/	/	40

Pour information → du **01/01/19** au **01/10/19** : 25 résiliations

du **01/01/20** au **01/10/20** : 24 résiliations

du **01/01/21** au **01/10/21** : 34 résiliations

→ du **01/01/22** au **01/11/22** : 58 résiliations

Constatation d'une forte augmentation des résiliations.

Monsieur Delidais propose qu'il serait intéressant de connaître les raisons des résiliations.

- **Liste d'attente : Nombre d'inscriptions du 01/01/2022 au 01/10/2022**

A	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/L/M	N ou multicoque	Total
14	18	6	8	10	7	5	0	68

Pour information → du **01/01/19** au **01/10/19** : 54 inscriptions

du **01/01/20** au **01/10/20** : 47 inscription

du **01/01/21** au **01/10/21** : 74 inscriptions

Au 01/10/2022, la liste globale compte : 276 demandes toutes catégories confondues.

(Hors proposition en attente de réponse et demande de changement de poste, soit 336 inscrits)

A	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/L/M	N ou multicoque	Total
4	120	28	31	25	26	37	5	276

Pour information → au **01/10/2020** : 328 inscriptions

au **01/10/2021** : 341 inscriptions

b. Escales, Recettes régie Stationnement, Laverie et Produits divers

	Nombre de séjours				Nombre de nuitées					
	2019	2020	2021*	2022*	2019	2020	2021*	PPE	2022*	PPE
Janvier	3	11	5	7	9	37	7		9	
Février	19	10	16	21	30	21	38		37	
Mars	36	9	46	51	50	13	62		79	3
Avril	179	1	35	177	289	5	62		326	19
Mai	397	201	224	395	691	386	385	29	676	104
Juin	597	304	419	410	1074	563	792	173	789	234
Juillet	798	867	519	608	1581	1706	1096	294	1269	329
Août	905	911	681	632	1707	1786	1458	337	1413	305
Septembre	419	493	346	284	712	837	647	106	611	105
TOTAL	3353	2807	2291	2585	6143	5354	4547	939	5209	1099
								5486	6308	

* Hors Passeport Escales

- Chiffre d'affaires – Régie stationnement (arrêté au 30/09) :

	2018 (TTC)	2019 (TTC)	2020 (TTC)	2021 (TTC)	2022 (TTC)
Escales	144 556.58 €	136 703.96 €	123 739.97€	109071.49 €	123545.30 €*
Hebdo/Mensuels	129 207.97 €	118 622.47 €	113 458.99 €	159464.14 €	150642.81 €
Mouillages	9 671.99 €	7 840.42 €	5 819.15 €	4961,10 €	4262.00 €
Zone Technique	3 473.38 €	4 396.53 €	3 490.32 €	4863,20 €	3033.35 €
Parking à terre	13 246.11 €	13 443.25 €	11 925.04 €	10942,79 €	7186.35 €
Forfaits hiver	8 636.99 €	10 024.36 €	12 312.83 €	9727,15 €	5730.87 €
Cale de mise à l'eau	1 619.05 €	1 770.00 €	1 214.00 €	1040,00 €	1233.00 €
Cale de mise à l'eau - Forfaits 5 passages	5 747.45 €	6 450.00 €	6 210.00 €	5910,00 €	6402.00 €
Cale de mise à l'eau Jet Ski	550.65 €	392.00 €	294.00 €	136,00 €	267.00 €
Cale de mise à l'eau Jet Ski - Forfaits 5 passages	1 139.40 €	810.00 €	570.00 €	540,00 €	693.00 €
Cale de mise à l'eau - Forfait annuel	1 686.30 €	2 400.00 €	1 200.00 €	2600,00 €	1680.00 €
Cale de mise à l'eau – Forfait annuel Jet Ski	/	200.00 €	400.00 €	/	630.00 €
Cale - Forfaits annuels prof.	1 442.40 €	1 464.00 €	985.80 €	1496.43 €	1012.58 €
Frais inscription liste d'attente	2 600.00 €	2 700.00 €	2 400.00 €	3650.00 €	2985.00 €
Frais de gestion - Suspension	1 000.00 €	1 200.00 €	900.00 €	1050.00 €	750.00 €
Remorquages	480.00 €	552.00 €	408.00 €	822.00 €	510.00 €
Badges abonnés	300.00 €	540.00 €	440.00 €	270.00 €	/
Vente ppe	/	/	/	775.00 €	825.00 €
Divers	257.71 €	448.85 €	310.84 €	429.72 €	296.16 €
TOTAL	325 615.98 €	309 957.84 €	286 078.94€	317749,02 €	311684.42 €

* Hors recettes « passeport escales » (26 489.88 €)

- Laverie et produits divers (arrêté au 30/09/2022) :

Laverie : **5121.60€ TTC** (contre 5098.20€ TTC)

Produits divers (boutique) : **1 859.10 € TTC** (contre 1343.84€ TTC)

c. Libération d'emplacement 2022 et sous-locations

Libération d'emplacement 2022 :

	2020	2021	2022
Nombre de conventions signées	10	7	9
Montant encaissé grâce à ces places libérées par une convention de libération	7 241.30 €	5311.40 €	6230.83 €
Remboursement sous-location sur ces places	2 117.11 €	1625.03 €	2309.57 €
Remboursement aide forfaitaire	2 000.00 €	1400.00 €	1800 €
Montant encaissé Stationnement Parking à terre	246.63 €	155.01 €	368.27 €
Total restant pour le port	3 370.82 €	2441.38 €	2489.53 €

Remboursement sous-location 2022 :

	2020	2021	2022
Montant reversé aux plaisanciers ayant signé une convention de libération	2 117.11 €	1625.03 €	2309.57 €
Montant reversé aux autres plaisanciers	15 611.57 €	16157.39 €	14818.76 €
Montant total reversé aux plaisanciers	17 728.68 €	17782,42 €	17128.33 €
Remboursement aide forfaitaire	2 000.00 €	1400,00 €	1800.00 €
Remboursement total	19 728.68 €	19182.42 €	18928.33 €

d. Bilan Passeport Escales

	Escales reçues				Escales offertes			
	Nuitées		Montant HT		Nuitées		Montant HT	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
1 janvier au 30 juin	202	360	4 012.30 €	7348.20 €	10	25	180.50 €	495.33 €
1 juillet au 31 juillet	294	329	7 938.79 €	9106.73 €	47	49	1 327.85 €	1393.25 €
1 août au 31 août	337	305	9 366.18 €	7999.57 €	52	17	1 549.38 €	539.56 €
01 sept. au 30 sept.	106	105	2 152.27 €	2035.37 €	17	16	333.92 €	312.12 €

Total	939	1099	23 469.54 €	26489.88 €	126	107	3 391.65 €	2740.26 €
-------	-----	------	-------------	------------	-----	-----	------------	-----------

Vente de carte Passeport Escale 2021 : 28

Vente de carte Passeport Escale 2022 : 33 dont 15 nouveaux adhérents

Monsieur Bosi souhaiterait connaître le volume des ventes de carburant de la station d'avitaillement du port.

Ce chiffre sera demandé au concessionnaire à la fin de l'exercice 2022.

2. GESTION DES INTERDICTIONS PRÉFECTORALES

Monsieur Olivier explique que même si le Covid a épargné cette année les activités du domaine portuaire, plusieurs problématiques sont venues compliquer leur déroulement. Les arrêtés préfectoraux liés aux risques d'incendie et aux restrictions d'eau nous ont contraint d'annuler ou de reporter le feu d'artifice et de prendre des dispositions pour réduire la consommation de l'eau.

Le feu d'artifice prévu le 13 juillet a pu se dérouler avec succès fin août.

La contrainte liée aux restrictions de l'eau a été beaucoup plus difficile à faire accepter et donc à faire appliquer malgré l'affichage sur les pontons, les informations diffusées par la Capitainerie et de façon plus générale par les médias.

Malheureusement, il faudra peut-être s'y habituer dans les années à venir et les respecter avec le concours de tous.

Monsieur Barbier remarque que certains robinets sont restés ouverts et que cela peut créer des polémiques.

Monsieur Delidais précise que Monsieur Mouclier est assermenté, qu'il doit faire respecter le règlement de police en rédigeant, si besoin, un constat d'infraction.

Monsieur Mouclier répond qu'il intervient auprès des usagers oralement.

Monsieur Delidais propose d'utiliser le nettoyage de haute pression à l'eau de mer.

3. POINTS SUR LES ACTIONS ENGAGÉES

Actions terminées :

- Changement de la porte du local associatif APPSD : 1316.66 € HT
- Vidéo-protection : renouvellement de 4 caméras analogiques en 4 caméras IP, rajout de 2 caméras IP supplémentaires et changement de l'enregistreur 8 entrées par un enregistreur 16 entrées : 8919.00 € HT
- Changement des portes des casiers de stockage de la base nautique : 3556.00 € HT
- Changement d'un bloc de boîte à lettres de la zone commerciale : 623.40 € HT
- Modification des accès aux locaux poubelles de la zone commerciale (changement des portillons et mise en place de serrure à code mécanique) : 5596.05 € HT
- Réfection du revêtement de l'entrée d'un parking : 11899.99 € HT
- Dragage de la souille de la panne P : 36350.00 € HT et 1070.00 € HT pour les analyses réglementaires.
- Changement du chauffe-eau du bloc sanitaire du parking Nord : 810.77 € HT

Actions en cours :

- Protection anticorrosion par anodes galvaniques des pieux de guidage : 72 526.60 € HT et 13 335 € HT pour assistance maîtrise d'ouvrage (rédaction cahiers des charges, analyse des offres, vérification des notes de calcul, contrôle de l'exécution, ...).
Après consultation de trois entreprises spécialisées, un marché de travaux a été signé avec la société TETIS pour la fourniture et la pose d'anode sur les pieux.
Le dimensionnement de ces anodes est calculé pour une durée de 15 ans.
Cette protection doit permettre le rallongement de la vie des pieux.

- Fourniture et pose d'un nouveau contrôle d'accès du parking Nord : 15520.00 € HT
Le nouveau système permettra le contrôle des accès au parking et à la cale par reconnaissance des plaques d'immatriculation des véhicules. Contrôle en entrée et en sortie avec possibilité d'enregistrer plusieurs véhicules, mais un seul autorisé à la fois. Prévu initialement avant la saison estivale, il a été repoussé pour des problèmes d'approvisionnement.

Monsieur le Maire demande d'interdire le stationnement des véhicules sur la digue située au niveau de la panne K, sauf pour les pêcheurs professionnels. Un arrêté sera fait si besoin.

- Mise en place de la version 2 du logiciel de gestion de port SEAPORT : 15252.00€ HT (acquisition de la nouvelle version, création d'un portail client, intégration du passeport escale, acquisition du webagent pour la gestion du plan d'eau sur smartphone ou tablette).

Monsieur Piveteau constate que le prix de la version 2 du logiciel de gestion des emplacements du port est élevée.

Monsieur Mouclier précise que le montant correspond à l'acquisition de la version V2, (extension-licence V2, installation, migration DATA), aux sessions de formations des agents, mais aussi à l'achat d'une application «web agent» et d'un «portail client».

- Renouvellement du dossier réglementaire (tous les 10 ans) pour le transfert de sable annuel : 8425.00 € HT
Afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer un transfert de sable annuel entre les pièges à sable du port et la plage de la Boirie par l'estran, un dossier soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau rubrique 4.3.1.0 doit être déposé auprès des services de l'état. Ce dossier est soumis à notice d'incidence Natura 2000. Ce dossier proposera la continuité du suivi des bancs d'hermelles, de la zostère et de la protection de la zone de nidification des gravelots en haut du piège n°2.
Le projet est aussi soumis à une demande de « cas par cas » selon la rubrique 13 du tableau annexé à l'article R.122.2 du code de l'environnement pour savoir si la dépose du sable sur la plage de la Boirie est soumise à étude d'impact.
De plus, au titre du site classé « île d'Oléron », nous devons faire une demande d'autorisation spéciale de travaux qui peut induire de nouvelles mesures.

- Le diagnostic de l'aire de carénage a été effectué par la société SCE Aménagement et environnement. Une réunion de présentation a été organisée le 20 juin 2022 avec des représentants du conseil portuaire. Cette présentation a été envoyée à tous les membres du Conseil Portuaire.
La recherche de subventions est en cours.

Monsieur Mouclier signale que ce dossier est sensible. En effet, lors du dernier dragage, un échantillon de sédiment présentait un taux de cuivre (46.7mg/kg de matière sèche) très légèrement supérieur au N1 (45mg/kg de matière sèche). Une investigation complémentaire visant à déterminer l'écotoxicité des sédiments a été réalisée. Elle s'est révélée négative donc le clapage au point de rejet habituelle a été autorisée.

Les bonnes pratiques sur l'aire de carénage sont à renforcer (balayage des déchets de carénage, tri des déchets spéciaux, non-déversement dans les exécutoires de produits toxiques,...).

Monsieur Piveteau pense qu'il y a un manque d'information concernant les modalités de nettoyage de la zone de carénage.

4. PRÉVISION DE TRAVAUX EN 2023

Le principal objectif est de lancer les travaux de l'aire de carénage en y associant les aménagements déjà évoqués comme le parking pour les remorques, la sécurisation et l'accessibilité de l'ensemble parking Nord/aire technique aussi bien pour les utilisateurs que pour les badauds qui sillonnent en permanence cette zone.

Pour cela, nous lancerons une étude avec un Architecte dès que le cahier de charges sera terminé.

Réfection du parking sud :

La mise en place et l'implantation du local déchet étant en cours, une étude sera réalisée pour la réfection du parking Sud.

Plan sécurité :

Le plan de vidéoprotection est à compléter afin de couvrir l'ensemble du domaine public de la zone portuaire.

Le contexte actuel nous oblige néanmoins à garder une certaine prudence sur l'investissement.

Changement d'un ponton sur panne J :

Une légère torsion du profilé d'un ponton de la panne J a été constatée. Le changement de cette partie semble nécessaire.

Achat d'un moteur pour le navire de servitude :

Le nouveau navire de servitude, acheté au printemps 2022, a été équipé d'un moteur d'occasion de 20 cv car il n'y avait pas de possibilité d'avoir de moteur neuf plus puissant avant l'été. La puissance de ce moteur s'avère insuffisante. Il faut prévoir l'achat d'un moteur de 30 ou 40 cv, arbre long.

Aménagement de la capitainerie :

Création d'un sas d'entrée afin de diminuer les pertitions de chauffage en période d'hiver. Le hall d'accueil de la capitainerie est un lieu de passage de grand nombre de personnes, notamment en saison, source de nuisances sonores et de gêne auditive. Il est nécessaire de procéder à la pose de panneau et/ou de mobilier acoustique afin de réduire le volume sonore.

Réfection du platelage de la zone commerciale.

Les supports du platelage de la promenade de la zone commerciale sont détériorés. Pour assurer la sécurité et éviter tous les risques d'accidents, il convient de demander un devis pour leur réfection.

Certification « Ports propres »

Un webinaire avec l'association des ports de plaisance de l'Atlantique a été organisé récemment.

La certification « Ports propres » tend à se généraliser dans les ports de plaisance. Si le pavillon bleu est un label annuel payant, « ports propres » est une certification européenne délivrée par l'AFNOR pour trois ans. Cette certification est plus opérationnelle et technique. De plus, des subventions peuvent être accordées lors de projets de travaux liés à la transition écologique des ports de plaisance en vue de cette certification.

5. TARIFS 2023

Les tarifs applicables pour 2023 sont en rapport avec l'inflation notée à ce jour. L'IPC (Indice des Prix à la Consommation) augmente de 6.12% et l'ICC (Indice du Coût à la Construction) de 7.96%.

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs en 2023 de 5%.

Cette augmentation correspond à celle qui devrait appliquer dans de nombreux ports de la façade atlantique.

Monsieur Olivier annonce les prévisions des augmentations d'énergie pour 2023. Les 5% demandées couvriraient le surcoût des fluides. Seul le prix de la cale de mise à l'eau ne sera pas impacté, car une augmentation significative a déjà été appliquée en 2021.

Messieurs Delidais et Piveteau souhaitent au contraire, augmenter le prix de la cale afin d'éviter une trop grande fréquentation du port due à une tarification intéressante. Cette demande sera prise en compte dans les tarifs.

Monsieur Barbier demande si nous pouvons faire des économies d'énergie.

Monsieur Mouclier répond que des actions sont déjà engagées : fermeture du bloc sanitaire du parking Nord pour l'hiver, la laverie est ouverte à la demande, des néons à LED sont installés, des bornes de distribution électrique temporisées équipent les pannes A B C K ainsi qu'à chaque bout de panne du petit bassin, une horloge permet l'extinction de l'éclairage extérieur de la capitainerie et du bloc sanitaire. Les équipes du port renforceront la surveillance des navires branchés (article 17 du règlement du port).

Les représentants des plaisanciers proposent une augmentation des tarifs limités à 4.5%

Monsieur le Maire indique que 4.5% ne sera pas suffisant pour couvrir cette augmentation.

Après quelques échanges, une augmentation des tarifs de 5% est retenue.

Ce taux sera proposé à la commission "finance" et validé par le Conseil Municipal.

6. QUESTIONS DIVERSES

1. Points évoqués dans la lettre au président du Conseil Portuaire par les délégués titulaires CLUPP.

1-1 Affichage de la liste d'attente.

La liste d'attente est consultable en permanence à la capitainerie.

Cette liste n'est pas nominative afin de respecter les règles du RGPD.

Monsieur Delidais souhaiterait une totale transparence et d'afficher les noms à la place des numéros.

1-2 Liste nominative des attributions d'amarrage en 2021 et 2022

Les attributions sont faites en fonction de la liste d'attente et de façon anonyme afin de respecter la protection de la vie privée. Si le plaisancier (signataire d'un contrat de +6 mois) en fait la demande, il sera inscrit sur la liste du CLUPP.

Pour la même raison que le point précédent, les noms ne seront pas communiqués.

1-3 Liste des plaisanciers inscrits au CLUPP

La liste est disponible. Une vérification sera faite afin de s'assurer de la légalité de diffusion. (règles RGPD)

1-4 Les questions concernant les décisions pour lesquelles le conseil portuaire n'a pas été consulté à savoir :

1-4-1 Mise en place d'une vidéo-surveillance

Ce point a été évoqué lors du CP du 19 novembre 2021.

Les caméras installées sont un renouvellement de l'existant, ainsi qu'une extension afin de remplacer les vigiles.

1-4-2 Impayé du module « 66 Café » et attribution du module disponible

Ce problème date de la mandature précédente.

Nous avons lancé une action juridique suite aux informations de la DGFIP d'abandonner les recours.

Concernant le module disponible, un appel d'offres a été lancé conformément aux règles en vigueur et dépendant de décision du Conseil Municipal.

Monsieur Piveteau propose d'installer un café/bar au module n°12.

Monsieur le Maire lui répond qu'il peut postuler en répondant à l'appel d'offres.

1-4-3 Projet de réaménagement du parking de la Boirie

Ce projet est géré et financé par la CDC en coopération avec la commune dans le cadre d'un plan global de réaménagement des parkings de l'île.

1-4-4 Création d'un poste supplémentaire d'agent administratif

Ceci fait partie de la gestion quotidienne du port et conforme au budget voté.

Pour information, ce poste est la création d'un demi-poste.

1-4-5 La convention Port de Plaisance/Ecole de voile YCO

La convention reste inchangée.

2. Paiement par mensualisation des places de port à l'année.

La demande a été faite auprès de la DGFIp sans succès.

Si cela passe par la comptabilité de la mairie, cela signifie qu'il est nécessaire d'éditer plus de 600 titres tous les mois, ce qui n'est pas concevable aujourd'hui.

Nous regardons la possibilité de paiement par PAY-FIT.

3. Espace Colette Talmon.

Toujours à l'état de projet (action menée avec l'urbanisme pour autorisation)

Monsieur Olivier se charge de l'action.

4. Résumé du questionnaire de satisfaction port de plaisance.

Bonne initiative, à étendre sûrement à tous les plaisanciers.

5. Fixation de la date de la prochaine Assemblée Générale du CLUPP

La réunion 2023 avec les adhérents au CLUPP sera faite après le vote du budget 2023 par le Conseil Municipal et pour des raisons pratiques avant le début de la saison estivale.

Fin de la séance à 18h00.